



Déclaration de la CGT lors de la réunion de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes le 3 avril 2024

Lors du dernier CSA de la DREAL, la CGT expliquait que bien loin des discours convenus du gouvernement et autres COP régionales – qui devraient plutôt être baptisés « Com' régionales » tant elles restent dans les généralités pour ne pas dire les banalités – l'écologie n'est pas la priorité du gouvernement. En fait, la CGT s'est trompée, nous le reconnaissons : le ministère de l'Écologie est la priorité du gouvernement... pour les coupes budgétaires. En effet, sur les 10 milliards d'euros d'annulations de crédits au titre de l'année 2024, notre ministère contribue à hauteur d'un cinquième du montant. On peut certes se rassurer en se disant qu'en proportion de l'enveloppe budgétaire, c'est beaucoup moins que des politiques visiblement encore moins considérées que sont la recherche et l'enseignement supérieur...

Mais visiblement ces coupes en appellent d'autres et ne sont qu'une partie de ce que subissent les travailleurs. Ainsi, par petits bouts, la protection sociale est grignotée, qu'il s'agisse des retraites, de l'assurance chômage ou de la couverture maladie. Tous ces domaines ont connu des attaques au détriment de tous ces dernières années et visiblement ce n'est pas fini : le gouvernement envisage de spolier les retraités du privé en pillant les caisses de l'AGIRC-ARRCO, il envisage d'augmenter le nombre de jours de carence lors des arrêts maladie, de réduire les durées d'indemnisation chômage, etc, etc. Tout ça, car il n'y aurait plus d'argent. Il suffit pourtant de regarder en bourse pour voir où est passé l'argent : les cours des actions sont au plus haut, comme les dividendes. Les sociétés dilapident des sommes fabuleuses en rachat de leurs propres actions. Pendant que les services publics tombent en ruine faute de moyens, certaines entreprises ne savent plus comment dépenser les masses d'argent que rapporte l'exploitation de leurs salariés !

À l'ordre du jour de la présente formation spécialisée figure en particulier la déclinaison du plan de gestion des risques psycho-sociaux. Rappelons que les études sur le monde du travail montrent que la « qualité empêchée » est une source majeure de risque. Or la réduction des moyens, quand ce ne sont pas les décisions politiques sur certains projets ou sujets ou des désorganisations volontaires de services par des restructurations, est une des sources de ces risques. En outre, l'actualité contribue au sentiment de malaise et à la frustration des agents, car la société civile, malgré la répression qui s'abat sur elle, démontre l'inanité des arbitrages politiques sur l'écologie. Alors que les services font ou tentent de faire leur travail, combien de décisions préfectorales ou ministérielles l'enterrent au nom de « la

compétitivité », « l'emploi », « l'économie » ? Malgré une répression d'État impitoyable, ce sont les « écureuils » qui ont obligé l'OFB puis le tribunal administratif à faire cesser temporairement l'abattage illégal des arbres sur le tracé de l'autoroute A69.

Alors que les signes de changement climatique brutal lié aux émissions de CO2 se multiplient et que certaines zones du sud de la France sont en train de se transformer en désert, malgré les avis de l'autorité environnementale, les arbitrages politiques restent largement favorables aux infrastructures routières fortement émettrices de gaz à effet de serre ou à la construction de golfs.

Cette situation budgétaire et politique crée une tension qui se ressent partout dans la DREAL et par-delà cette situation générale, les restrictions budgétaires se font sentir depuis longtemps dans les services.

Nous évoquerons d'abord la question des outils. Sur l'informatique par exemple, le courrielleur, pourtant outil central pour l'activité repose maintenant sur une version très ancienne de Thunderbird. La suite Libreoffice, bien que régulièrement mise à jour, ne suit plus réellement les évolutions des outils concurrents Microsoft... Alors qu'officiellement l'État affirmait encore récemment la nécessité, y compris sur les aspects de sécurité, d'utiliser les logiciels libres, n'est-il pas en train de préparer un retour vers la suite Microsoft Office qu'en fait l'administration centrale n'a jamais abandonnée ? Si c'est le cas, ceux qui ont connu le chemin inverse entre 2005 et 2008 dans les services déconcentrés n'ont pas envie de revivre une telle transition avec tous les dysfonctionnements qu'elle ne manquera pas de provoquer. En outre, sur quel(s) budget(s) sera prélevé le prix des licences annuelles ? Devra-t-on définitivement renoncer au chauffage des locaux pour payer ces licences ?

Du côté des effectifs, les suppressions de postes et les réorganisations se succèdent encore et encore depuis maintenant des décennies. Des postes restent vacants des mois, voir des années... quand ils ne finissent pas par disparaître subrepticement de l'organigramme. Et naturellement, les missions indispensables qu'ils assuraient doivent être assurés par les agents qui restent. Par exemple, quelle est la logique de supprimer les postes de secrétaires et assistants alors que leurs activités d'appui indispensables au fonctionnement des services doivent être reprises au détriment des activités métiers ?

En outre, puisqu'à l'ordre du jour de la présente formation spécialisée figure la déclinaison du plan de gestion des risques psycho-sociaux, nous souhaitons rappeler à la direction la situation particulièrement compliquée dans certains services de la DREAL et la non-action de la Direction.

C'est le cas dans le service du personnel (celui que vous nommez « service RH » , terme qui montre bien ce que représente le personnel pour vous : une ressource). Il est bien entendu anormal, que des agents aient des erreurs sur leur paie et que ces erreurs ne soient pas corrigées depuis plus de six mois, un an voir plus d'un an et demi... il est aussi anormal que les agents n'aient aucune information leur « demandes RH » restant à « instruire », « transmises »... pendant des mois , voir soient « fermé » sans avoir eu de réponses, mais il est surtout inadmissible que des agents (ceux du service du personnel) souffrent au travail et que cette souffrance ne soit pas une priorité de la direction, alors que celle-ci met en avant la QVT.

Pour rappel, les agents en charge de « mes démarches RH » sont coincés entre les questions des agents qui s'accumulent, et la non-réponse, non-instruction des services d'administration centrale. Ils font le maximum pour obtenir une réponse de « Paris » (en relançant tous les mois voir plus souvent), qui ne

leur répond pas. Ils n'ont donc aucune réponse concrète à apporter aux agents. Outre le sentiment d'inefficacité ressenti pas les agents du service du personnel, ceux-ci sont dans une position très inconfortable entre l'agacement des agents auxquels ils ne peuvent répondre et l'impuissance à forcer l'administration centrale à leur donner des éléments. Leur découragement, leur mal-être, leur souffrance au travail doivent être pris en compte par la direction.

Nous attendons de la direction des actions concrètes, et non de la com', des webinaires, ou de l'enfumage trop souvent pratiqués à haute dose. Si la Qualité de Vie au Travail est vraiment une préoccupation de la direction, agissez pour que les agents du service du personnel puissent avoir les moyens d'exercer correctement leurs missions. L'administration centrale a certes sa part de responsabilité, mais l'organisation, la stratégie et la répartition locale des moyens de la DREAL relève bien de la direction de la DREAL. Si l'administration centrale ne répond pas, ne traite pas les demandes, ne laissez pas les agents de la DREAL seuls tenter d'obtenir les éléments. C'est le rôle de la direction de la DREAL d'interpeler les directeurs d'administration centrale pour obtenir les réponses. Ceci d'autant que certains sont présents depuis fort longtemps et doivent donc assumer les défauts des organisations de travail qu'ils ont mis en place.

Nous vous alertons donc une nouvelle fois de la souffrance au travail d'une partie des agents du service du personnel qui sont en attente urgente d'une amélioration de la situation. Il en va de la responsabilité de la direction de la DREAL !

Enfin, la CGT ne peut que déplorer une nouvelle fois les conditions de préparation de la présente réunion : les documents, d'autant plus qu'ils sont extrêmement touffus et denses sont transmis beaucoup trop tardivement. Afin que nous, représentants du personnel, puissions exercer correctement notre rôle au sein du CSA et de la FS, nous demandons à la direction de respecter les délais réglementaires (15 jours, exceptionnellement 8 jours) de transmission des documents. Ceci est indispensable pour nous permettre d'en prendre connaissance. Chose qu'il n'est pas possible de faire lorsqu'ils sont transmis moins de 2 jours ouvrables avant la séance.

Dans ce contexte de dégradation générale des conditions de travail, la CGT appelle tous les agents à se mobiliser le 25 avril pour les défendre.